

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 13 »
En N°. 20 »
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

CHEMIN DE FER.

Table of train schedules with columns for destinations (LIÈGE, BRUXELLES, ANVERS, GAND), departure times (Matin, Relevée), and prices for various routes.

HANOVRE, 2 octobre.

Il paraît que la GAZETTE DE HANOVRE n'a pas publié dans son entier la résolution prise par la diète germanique, à l'occasion des pétitions qui lui avaient été adressées par plusieurs corporations, à l'égard de la constitution de 1833.

ANGLETERRE. — Londres, 5 octobre.

Ce n'est plus seulement M. O'Connell qui a le privilège d'agiter le peuple anglais, M. Vincent préside les assemblées populaires: plus heureux ou plus habile que son prédécesseur, il est parvenu à organiser à Bath un meeting de femmes: les journaux rendent compte de cette réunion dans les termes suivants:

Une grande réunion de dames a eu lieu dans le Hartshall-Garden situé à un mille de la ville; la convocation avait été faite par M. Vincent. Des dispositions avaient été prises pour interdire l'entrée des jardins à des hommes.

Mme. Balwell s'est exprimée ainsi: Femmes de Bath, j'ai le plus grand plaisir à présider cette réunion parce que je comprends toute l'importance pour les hommes, les femmes et les enfants, de la grande question qui nous rassemble.

Feuilleton.

SOUVENIRS DU DUC DE VICENCE.

Nos lecteurs n'ont pas oublié les extraits si intéressants que nous avons publiés l'an dernier des Souvenirs du duc de Vicence, et l'on sait avec quelle faveur les révélations de l'auteur furent accueillies.

Dans nos causeries avec le duc de Vicence, nous parlâmes souvent du voyage de l'empereur en Belgique et en Hollande.

Le voyage de l'empereur en 1811 sur tout le littoral est un des faits les plus intéressants de l'époque, et il n'a jamais été décrit nulle part.

Je ne parlerai que de la partie du voyage en Belgique et en Hollande. Je n'ai de renseignements exacts que sur ces points, et je ne veux pas tomber dans la vulgarité des on dit.

L'empereur visita d'abord toute la côte de Flandre et les forts situés sur son passage. Arrivé à Breskens, il inspecta dans les plus petits détails les immenses travaux qu'on y faisait.

On n'avait pas pensé que l'empereur voudrait s'aventurer dans les terres, et tous les employés supérieurs chargés de la direction des travaux partirent en avant cette nuit même de Breskens où ils s'étaient rendus pour y prendre les ordres de sa majesté et sans se douter de son dessein de parcourir cette affreuse contrée.

Au petit jour, toutes les personnes qui devaient accompagner l'empereur se trouvèrent réunies devant la maison où il avait passé la nuit. Il faisait un brouillard tellement épais, qu'on ne reconnaissait rien à quelques pieds de distance.

Cette course, dans cette partie de la Flandre, était fort pénible, mais l'empereur voulut s'assurer par lui-même de l'exécution des importantes

grande attention et en silence les observations de votre ami M. Vincent que j'ai le plaisir de vous présenter.

M. Vincent se lève. (Tous les mouchoirs s'agitent.) « J'éprouve un plaisir extrême, chères dames, à me présenter devant vous; votre présence prouve votre dévouement à la cause de la liberté universelle et de la prospérité générale.

Passant à l'importance de l'éducation, il invite de la manière la plus pressante les dames et les demoiselles à répandre les principes d'une saine morale parmi toutes les classes de la population.

On vient dire à M. Vincent que la foule, réunie hors des jardins, désire l'entendre; il souscrit à ce vœu, et il parle pendant une demi-heure à toutes les dames qui n'avaient pu entrer.

M. Brunel, dans un de ses derniers rapports sur les travaux du tunnel de la Tamise, dit que les hommes étaient plus exposés par le feu que par l'eau.

FRANCE. — Paris, le 7 octobre.

On annonce l'arrivée à Paris du roi des Belges pour le 16 octobre.

Hier dans la soirée M. le nonce du pape et M. le comte Le Hon, ministre de Belgique, ont eu l'honneur d'être reçus par le roi.

constructions qu'il avait ordonnées pour prévenir le retour des ravages des inondations: des milliers d'ouvriers travaillaient sans relâche, repartis sur divers points.

Parmi les travailleurs et faisant toujours bande à part, on distinguait les prisonniers espagnols employés aux plus rudes travaux; ces malheureux offraient le type effrayant de ce que la misère enfante de plus hideux.

L'épisode que je vais raconter, jeté comme une épine à travers la marche triomphale de l'empereur, est empreinte d'un sombre reflet.

A l'époque de la descente des Anglais dans l'île de Walcheren, la Hollande et la France furent inondées de leurs marchandises apportées par la flotte qui s'empara des îles de la Zélande.

Aussitôt que la nouvelle du débarquement parvint à l'empereur, il expédia aux autorités compétentes les ordres les plus sévères pour saisir partout les marchandises anglaises et les faire brûler en place publique.

M. d'Argenson, administrateur intègre, bon et juste, aimé et estimé des habitants, quoiqu'il fut Français, M. d'Argenson dut faire exécuter cette mesure rigoureuse.

Le gouvernement a reçu la nouvelle de l'acceptation du traité de commerce de Constantinople par le Pacha d'Egypte qui en a fait part lui-même aux consuls de France et d'Angleterre.

Nous apprenons que M. Moner, ministre d'Angleterre en Suisse, a fait savoir au gouvernement qu'il était prêt à donner des passeports à M. Louis Bonaparte, mais qu'il se réservait d'y inscrire la défense absolue de traverser aucune partie du territoire français.

Deux courriers ont été expédiés hier du ministère des affaires étrangères pour la Suisse.

On s'accorde généralement à annoncer que M. de Montebello sera envoyé à l'ambassade de Naples aussitôt que les différends avec la Suisse seront entièrement terminés.

Dans sa séance du 1er octobre, le conseil exécutif de Berne ayant eu connaissance de l'ordre du général Aymar, a mis de piquet le 1er. et le 2me. contingent (12 bataillons) et appelé sous les armes trois compagnies du 4me. bataillon sous le commandement de M. Knechenhofer.

Un supplément du NOUVELLISTE VAUDOIS du 3 porte que le conseil d'état du canton de Vaud avait, dans sa séance du 2, adopté la proposition du général Guéguier de mettre sur pied, de faire marcher et d'échelonner sur la frontière française toutes les milices, élite et réserve du canton.

Il lui garda rancune depuis. Napoléon eut tort. Cet acte était trop impopulaire, en regard de maux qu'un peu de clémence aurait soulagés. La démarche du préfet avait transpiré.

L'empereur était dans son droit et conséquemment avec son système continental, en faisant détruire les produits anglais, sans doute; mais déjà il avait épuisé les strictes obligations qu'imposait ce système.

L'épouvantable inondation de 1809, en détruisant les digues, engloutit des villages entiers corps et biens, entre Ysendick et Breskens.

Mon cœur se serre en se rappelant ces pauvres victimes, hâves, décharnées, presque nues, ressemblant bien plutôt à des spectres qu'à des créatures humaines, se traînant vers Eeloo, et pouvant à peine se faire comprendre pour demander le chemin qui menait à cet hôpital.

Je ne sais par quelle fatalité le hasard me rendait souvent témoin de choses déchirantes. Il est bien vrai que je ne savais pas les éviter.

Je vous en prie! repris-je en lui présentant un peu d'argent. Il repoussa ma main avec un geste plein de dignité, attaché sur moi

nouvelles reçues aujourd'hui de Strasbourg portent que quatre batteries doivent être mises sur pied de guerre et dirigées vers les frontières de la Suisse. (Commerce.)

— La question des sucres qui menace de devenir une grande question politique, se pose en ce moment d'une façon redoutable pour ceux qui sont appelés à la résoudre. La lutte entre les colonies et les productions de sucre indigène, paraît arrivée à son dernier terme. Départ et d'autre on se dit menacé d'une ruine complète, selon que les tarifs des douanes seront ou ne seront pas modifiés. Selon les colons, le sucre de betteraves envahit les marchés; et, aidé du droit de 49 fr. 50 c. qui pèse sur le sucre de cannes, menace de suffire, d'ici à quelques années, à la consommation métropolitaine et de là la ruine des colonies. Selon les fabricants de sucre indigène, au contraire, la taxe de 10 fr. dont les sucres indigènes ont été frappés par la loi du 18 juillet a déjà fait fermer un grand nombre d'établissements et tout changement nouveau apporté aux tarifs coloniaux, entraînerait immédiatement la ruine de l'industrie nouvelle dont la France s'enorgueillit.

Un seul moyen paraît ouvert de calmer les souffrances dont les colonies se plaignent, c'est de permettre aux colons l'exportation de leurs sucres à l'étranger. Ce moyen ne les satisfait sans doute pas, car ce qu'il leur faudrait ce serait la ruine de nos sucreries. Mais ils ne doivent pas l'attendre, car aucun gouvernement n'oserait aujourd'hui la réaliser.

— M^{me} la comtesse d'Apigny, épouse de M. l'ambassadeur d'Autriche, occupe depuis le commencement de la belle saison une jolie maison de campagne à Auteuil. Elle a loué en même temps une colline plantée de vigne. Hier M^{me} d'Apigny a envoyé des billets d'invitation pour faire les vendanges, et aujourd'hui on a vu arriver à Auteuil les femmes de plusieurs membres du corps diplomatique dans la toilette la plus simple. Elles ont fait un repas frugal, puis on leur a distribué des paniers et des serpettes pour commencer les vendanges.

— MM. Périer fils ne paraissent pas vouloir borner aux journaux sérieux, comme le *National* et l'*Europe*, les poursuites en diffamation pour articles qui intéressent la mémoire de feu Casimir Périer; le *Corsaire* vient aussi de recevoir une assignation pour le 17 courant à cause d'un article inséré dans son numéro du 4. On demande au *Corsaire* 100,000 fr. de dommages.

— On a exposé à Londres le tableau de M. Liborn, représentant la bataille de Waterloo. L'échelle est de 9 pieds par mille, et contient plus de 19,000 figures à pied et à cheval. Le moment de la bataille est fixé à 7 heures 1/4 du soir, quand Napoléon fit le dernier effort pour arracher la victoire à l'ennemi.

— On écrit de Malte, le 22 septembre: Par l'arrivée de la frégate anglaise à vapeur RHADAMANTUS, partie de Scio, le 17 de ce mois, nous avons appris que l'escadre britannique, sous les ordres de l'amiral Stopford, était arrivée dans cette île venant de Vourla. Cette escadre se composait de 12 navires. L'escadre ottomane se trouvait aussi à Scio; elle se composait de 20 navires. Le capitain-pacha et l'amiral anglais se sont faits les saluts d'usage.

Les deux escadres iront, à ce qu'il paraît, en croisière ensemble dans l'archipel; et pour la meilleure intelligence des signaux qui devront nécessairement se faire, le capitain-pacha a consenti à recevoir à bord de son vaisseau, M. Welker, commandant du Vauguard, et un officier anglais s'embarquera sur chacun des navires ottomans.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Madrid, le 29 septembre:

On parlait depuis quelques jours de projets de modification ministérielle.

Les députés de l'ancienne majorité présents à Madrid, au

un regard presque farouche, de grosses larmes jaillirent de ses yeux, et sa tête retomba inclinée.

— Je vous en supplie! et j'avancai la main tout près de la sienne.

Il fit un effort désespéré pour se lever, mais ses forces trahirent sa volonté.

— Eh bien non! m'écriai-je, mais laissez-nous au moins vous aider; nous vous conduirons nous-mêmes à l'hôpital.

Ce mot me faisait mal à prononcer vis-à-vis de cet homme, et je suis sûr que je ne me suis pas trompé! En l'entendant, ce mot, il tressaillit, son pâle visage se couvrit d'une rougeur subite, sa bouche se contracta d'un sourire sardonique, et ses yeux, qui allaient se fixer vers le ciel, semblaient lui demander grâce pour cette dernière humiliation.

Je traduisais cet affreux sourire; ce regard sombre et désolé; être conduit à l'hôpital par charité et par des Français!!! Qui eût résisté à ce muet et accablant reproche, à l'horrible agonie morale du pauvre exilé? Je m'élançai dans l'auberge: vite, vite, dis-je, une chambre, un lit pour ce pauvre Espagnol malade, je payerai tout, mais allez les lui offrir en votre nom, il ne vous refusera pas, vous! — Jésus-Christus, reparait l'hôtesse d'un air offusqué, vous couvririez cette table de couronnes de Brabant que je ne le ferais pas. Cet homme a la fièvre des polders, il mettrait la peste dans ma maison.

Ni arguments ni supplications ne purent vaincre la résistance de cette vilaine femme indignée, je sortais brusquement lorsque mon frère, qui me cherchait, me prit par le bras, et en me dirigeant vers notre voiture, me dit d'un ton pénétré: « Ce malheureux ne souffre plus... Les chevaux sont attelés, partons, Charlotte. »

L'infortuné, agonissant, envoyé d'Axel à Eclou, avait fait sept mortelles lieues à pied par un temps très-froid pour venir rendre le dernier soupir sur un banc de pierre, à quelques pas de l'hôpital!!!

Ces sortes de scènes de misères se renouvelaient chaque jour, et il faut bien avouer qu'elles n'étaient pas faites pour calmer l'irritation que provoquait en Belgique cette odieuse guerre d'Espagne, le premier chaînon de nos malheurs.

Tel était l'état des choses lorsque l'empereur visita les polders, et qu'il se trouva face à face avec ceux pour lesquels on avait en vain imploré sa pitié. A la hauteur d'Hulst, à peu près, il était arrêté pour examiner une digue que l'on construisait, quand du groupe morne et silencieux que formaient les prisonniers espagnols, un homme se détache malgré les efforts de ses compagnons pour le retenir; il se fait jour à travers l'escorte, vient se placer droit devant l'empereur. Un vestige de manteau brun ne parvient pas à cacher la nudité de son corps amaigri, dont les formes anguleuses se dessinent sous un pantalon de grosse toile en lambeaux; il n'a point de bas, de mauvaises sandales retenues avec des ficelles entourent ses pieds et cet homme, la tête haute, rassemblant dans son regard tout ce que la rage et la haine peuvent inspirer de résolution, hurle avec une énergie sauvage ces mots qu'il adresse à Napoléon:

— Les lois de la guerre n'autorisent pas à parquer des prisonniers dans des lieux pestiférés, pour les faire décimer par les fièvres et la misère.

nombre de cinquante-sept, désirent vivement soutenir le cabinet au moins jusqu'à l'époque de l'ouverture des cortès. Il a été décidé que l'on engagerait fortement les députés en voyage ou à l'étranger, à se trouver aux séances préparatoires. M. Isturiz sera le candidat présenté d'un commun accord pour la présidence de la chambre.

On se rappelle les négociations entamées et suivies sans succès avec notre gouvernement par les ministères de Châteaubriand, Portalis, Polignac, Sébastiani et de Broglie relativement à la saisie faite en 1825 du navire français la VIGIE. M. le comte Molé a désiré que ces négociations eussent enfin un terme, et par son ordre une note fort énergique a été adressée à notre gouvernement par M. le duc de Fezensac, ambassadeur de France.

On y réclame le paiement des indemnités qui auraient dû être liquidées depuis longtemps. Cette réclamation, et surtout la forme, ont, dit-on, provoqué de longues conférences entre M. le duc de Frias, M. d'Ofalia, M. Pando et M. Ruiz de la Vega. Nous croyons savoir que le résultat de ces conférences a été la décision prise par notre cabinet d'opposer à ces réclamations celles que nous avons le droit de faire au sujet du navire le VELOZ-MARIANA, capturée par les Français en 1825.

— La GAZETTE DE MADRID du 29 septembre contient la lettre suivante émanée du président de la commission des porteurs de rentes espagnoles à Paris:

« Monsieur le rédacteur, j'ai lu avec infiniment de plaisir les sages réflexions que vous avez publiées, dans plusieurs numéros de votre estimable journal, sur le projet d'emprunt présenté au ministre des finances le 30 avril dernier par M. Safont, de la maison Safont et comp., en son nom et en celui de M. J. Laffitte, membre de la chambre des députés de France. J'aurais désiré les garder et les étudier avec soin, mais la personne qui les avait prêtées ayant été forcé de partir, je vous prie de vouloir bien me les envoyer aussi promptement que vous pourrez.

» Signé, PARADIS, président de la commission des porteurs de rentes espagnoles à Paris.

» Paris, 17 septembre 1858. »

« P. S. Un journal espagnol ayant donné à entendre que le projet Safont était approuvé par le syndicat des porteurs de rentes à Paris, je l'autorise et le prie même de faire savoir au public que loin d'approuver un pareil projet, la commission le combattrait avec la même ardeur qu'elle a montrée jusqu'à présent en repoussant tous les projets qui ne garantissent pas les intérêts échus de la dette étrangère. »

— Il est de nouveau grandement question d'un nouvel emprunt espagnol dont les négociations seraient à-peu-près terminées entre le gouvernement espagnol et plusieurs fortes maisons de banque de Paris. (OFFICE CORRESP.)

— On écrit de Madrid, 30 septembre:

« Le rapport du général Allaix sur la malheureuse affaire du Perdon n'est pas encore publié officiellement. Mais il est trop vrai que notre perte a été considérable; 70 officiers et 800 hommes perdus pour la cause de la reine, c'est là un échec déplorable. L'activité et les forces supérieures du général Riveron n'ont pu empêcher l'entrepreneur Mérimo de passer l'Ebre avec sa division et un riche butin. Le gouvernement a reçu l'avis que des forces carlistes imposantes allaient tenter une nouvelle expédition en Castille. Il est probable que des mesures actives seront concertées pour prévenir les conséquences d'une telle incursion avec le général Narvaez, qui est attendu journellement dans la capitale.

BELGIQUE — Bruxelles, le 8 octobre.

La commission nommée par le gouvernement pour juger les mémoires envoyés au concours pour la fixation de l'orthographe de la langue flamande, a été assemblée avant-

Le visage de l'empereur peignait une violente émotion. Surpris, il fit un mouvement en arrière; mais se remettant aussitôt:

— Qui êtes-vous! répond-il d'un ton terrible.

— Un espagnol, dit l'homme avec une inflexion dont rien ne peut rendre la fière expression.

— Que voulez-vous? Que demandez-vous?

— A être traité comme des créatures faites à l'image de Dieu, et non comme des bêtes immondes.

Et il indiquait par un geste plein de douleur ses compagnons d'infortune, que leur aspect misérable, et l'anxiété peinte sur leurs lèvres figures faisait mal à voir.

— Hé! à quel titre vous constituez-vous l'avocat de vos compatriotes? Portez-vous en leur nom d'audacieuses paroles, qui les exposent à toute ma colère?...

— Ni eux, ni moi, nous ne craignons que la colère du ciel, interrompit-il d'un ton ferme.

— Il sied bien à des prisonniers espagnols, reprit l'empereur d'une voix tonnante, de se plaindre des traitements qu'ils reçoivent en France... Mes soldats, en Espagne, sont lâchement mutilés, égorgés par vos bandes de brigands... Ils ne font pas de prisonniers, eux!

Et son regard foudroyant transperçait cet homme de part en part. Ce n'était pas à un soldat ordinaire; les haillons du prisonnier recouvraient sans aucun doute, quelque chef de bande, qui, jusque sur la terre de l'esclavage; entretenait parmi les siens le fanatisme et la révolte.

De quel droit vous plaignez-vous? ajouta l'empereur avec un emportement toujours croissant.

— Du droit sacré que je possède celui qui ne doit compte de sa vie qu'à Dieu! répondit-il avec la dernière violence; faites nous passer par les armes; nous préférons la mort à votre clémence.

Quelques personnes de la suite se jetèrent sur le malheureux, en le repoussant avec brutalité; mais l'empereur dit vivement: « Je ne veux pas qu'il lui soit fait de mal. Il est fou!... Cet homme est fou à lier! Qu'on le sépare de ses camarades et qu'on sache son nom. » Puis, imprimant à son cheval un mouvement rapide, il s'éloigna, en affectant de causer tranquillement avec le duc de Vicence, qui se trouvait à côté de lui.

La suite qui se rattache à cet incident porte le même cachet de singularité. Parmi les deux cents et quelques Espagnols rassemblés sur ce point, il ne s'en trouva pas un qui voulût accuser la véritable qualité de l'audacieux prisonnier, qui était inscrit sur les états de situation sous le seul nom de Pedro; et ce qui est bien aussi significatif, c'est que, s'autorisant des propres paroles de l'empereur: « Je ne veux pas qu'il lui soit fait de mal! » aucun de ceux qui étaient chargés de la surveillance des prisonniers, n'ajouta; par des rigueurs nouvelles, au malheur de Pedro. La commission qui inspirait ces infortunes était générale.

Mais Napoléon n'abandonnait pas facilement une idée. Il lui importait d'avoir des renseignements certains sur l'homme qui venait de le braver avec tant de hardiesse, et, bien qu'il le dissimulât, cette scène l'avait vivement impressionné. A quelque distance de là, il appela un officier de sa suite: « Informez-vous du rang et du nom de ce prisonnier espagnol, dit-il à voix basse, je veux avoir des détails exacts. » Vous me rendrez compte en personne. Mon nom ne doit pas être prononcé. Allez.

hier et hier à l'hôtel du ministère de l'intérieur. Son rapport sera transmis à M. le ministre, pour que le gouvernement puisse prendre une décision sur le résultat du concours.

— La baisse des grains ne s'est point arrêtée aux marchés que nous avons signalés: les avis de St.-Nicolas, place principale du pays de Waes, portent que les prix du froment et du seigle ont été très-faibles au marché du 4 octobre; la veille, il en avait été de même à Lokeren; il y avait eu baisse à ce marché, quoique de peu d'importance. A Bruxelles, Gand et Louvain, la hausse s'est arrêtée, et à cet état stationnaire succédera sans doute bientôt une réaction à la baisse: c'est avec fondement qu'on peut l'espérer.

D'autre part, dans quelques localités de la France, les grains ont éprouvé également un mouvement rétrograde, et entr'autres villes nous citerons Douai, Lille et Arras. Enfin à Paris, depuis le marché du 5 octobre, les acheteurs ont commencé à revenir de la panique occasionnée par la hausse des céréales, et comme ils montraient moins d'empressement à s'approvisionner, les prix avaient éprouvé une baisse.

— On écrit de Malines:

« L'administration municipale a décidé qu'une somme serait allouée à l'effet de donner des fêtes à l'arrivée du cardinal, qui aura lieu probablement le 15 ou le 17 de ce mois. Il a été décidé aussi qu'on organiserait une cavalcade représentant des sujets analogues à la circonstance. Le chapitre de la métropole a décidé de son côté qu'on décorerait l'église de St.-Rombaut. Un arc de triomphe est déjà commencé à la porte de Louvain. On dressera aussi une belle tente pour recevoir le cardinal. De là, son éminence se rendra à l'église de Notre-Dame d'Hanswyk, où de grands préparatifs se font également. S. Em. y prendra le grand costume pontifical pour aller ensuite à la métropole, où un *Te Deum* sera chanté. Tous les dignitaires ecclésiastiques du pays y assisteront, ainsi que les autorités civiles et militaires feront partie du cortège.

Bruxelles, le 8 octobre. (3 heures.) — Quelques dispositions à ma reprise se manifestent, mais il n'y a encore rien de bien terminé, si ce n'est plus de fermeté dans les cours. On a renoncé à l'assemblée en plein air, la température fraîche y a obligé, ce qui est beaucoup plus convenable, d'ailleurs il semble que le nombre des personnes augmente lorsqu'elles sont réunies dans la salle de la bourse. Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 54 5/4 A., 5 p. c. 102, 4 p. c. 91 5/4 A., 5 p. c. 75 1/2. Société Générale titres en nom fl. 827 P., certificats au porteur émission de Paris 1750; Société de Mutualité 1161.25 (116 1/8) A. 1162.50 (116 1/4 P.), c'est par une erreur de chiffre que cette valeur a été cotée 116 1/2 A. hier à la Société des Fonds publics, son cours était resté comme la veille à 116 1/8; Société Civile 1280 (128 P.), Actions-Réunies 997.50 (99 3/4 P.); Canal de la Sambre à l'Oise 1127.50 (112 3/4 A.) et 1130 (115 P.); Sarslongchamps 1900 (190 A.), Société Nationale 1260 (126 P.); Bois des Hamands 475 (95) A., Chemin de fer de Cologne 960 P.

L'actif espagnol n'a pas soutenu la faveur dont il avait joui la veille par suite de la hausse de Paris, il y a eu peu de transactions, acheteurs 17 3/8, vendeurs 17 7/16.

Les adversaires appelés en témoignage dans l'affaire Ries, fausse dépêche télégraphique ont été entendus ce matin.

Anvers, (deux heures 3/4), par voie télégraphique. — Ardoin 17 7/16

58 1/2 sans affaires.

LIÈGE, LE 9 OCTOBRE.

LE LIMBOURG.

Le *Handelsblad* contenait, il y a quelques jours, une lettre de Bruxelles dans laquelle le correspondant de ce journal assurait que, dans la province de Limbourg, il existe une grande indifférence, concernant l'exécution du traité du 15 novembre.

Nous protestons contre ces assertions qui sont complètement inexactes. Les habitants du Limbourg ont embrassé aussi vivement que ceux du Luxembourg la cause de la révolution et leur désir le plus ardent de rester irrévocablement unis à la Belgique. Pour atteindre ce but, ils ne reculeront

Une mission donnée par l'empereur impliquait, pour celui qui en était chargé, le devoir de cœur et d'honneur d'employer toute son intelligence tout son zèle à justifier cette confiance; on ne comptait pas avec les difficultés, on ne se préoccupait que de les vaincre. Dans l'armée ce mot si caractéristique de Napoléon: *Il n'y a rien d'impossible* avait acquis l'autorité d'une chose jugée.

L'officier met son cheval au galop, revient sur le lieu de la scène, interroge les chefs chargés du contingent espagnol: cet homme se nomme Pedro, on ne peut lui en apprendre davantage. Il pousse une reconnaissance jusqu'au village du dépôt qu'il s'est fait indiquer. M. de M... avait servi en Espagne, il connaissait un peu la langue, et il espérait, à l'aide de quelque argent, arriver à une découverte.

A l'entrée du village, il trouve une pauvre femme accompagnée de deux petits enfants, qu'à leur mise délabrée, à leur teint olivâtre, il reconnaît pour des Espagnols. Il met pied à terre, questionne avec douceur la malheureuse mère à laquelle il donne ensuite une petite somme. « Parmi les prisonniers, lui demanda-t-il encore, ne s'en trouve-t-il donc aucun qui puisse venir au secours de ses compagnons d'infortune? »

— Non, sénor, tous, tous misérables sur cette terre maudite! Les Français ont coupé toutes les communications avec notre patrie. Dieu puissant; s'écria-t-elle en élevant ses bras décharnés vers le ciel, vengeance! vengeance!

Bien des fois en Espagne, des imprécations semblables, des élans d'apre douleur, avaient retenti aux oreilles de l'officier français! Emu de pitié, il ne rudoysa pas l'infortunée pleurant sur la ruine de sa patrie.

Il chercha par de bonnes paroles à la consoler, à faire naître l'espérance dans cette âme pénétrée: — Non, non, Sénor, nous gagnons le Ciel ici, dit-elle d'un air sombre, l'homme de Dieu qui nous assiste nous le promet chaque jour!

Ces mots furent un trait de lumière: c'est Pedro! pensa-t-il.

— Quel est cet homme, demanda-t-il?

Un saint, un martyr, qui a traversé avec nous, à pieds, enchaînés comme des criminels, toutes les terres qui nous séparent de notre Espagne bénie.

— Où demeure-t-il?

— A Maldeghem, à portée de l'hôpital d'Eclou d'où il nous envoie glorieux auprès de Dieu! Et malgré les affreux chemins, où gens et bêtes sont en danger de mort, il ne se passe pas de semaine où le père Francisco ne vienne ici nous donner sa sainte bénédiction.

M. de M... se dirigea sur Maldeghem, il était sur la piste de Pedro. Et si l'infortuné mon récit par cette relation qui, peut-être, n'intéresse pas, avides que nous sommes tous de ne pas perdre de vue Napoléon, c'est que cet épisode de caractère admirable dans ses qualités; grand, jusque dans ses imperfections. Après cette explication, je serai pardonné.

Je laisse parler M. de M... qui nous racontait cette anecdote, quinze jours après, à Amsterdam.

CHARLOTTE DE SON.

pas même devant un sacrifice pécuniaire, si jamais il leur était imposé.

Cette disposition des esprits est facile à comprendre. Les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de la population Limbourgeoise sont catholiques et sérieusement attachés à leurs croyances. Pour obtenir la liberté de leur culte, ils ont combattu avec nous, pendant quinze ans. Aussi ne se résigneraient-ils, qu'avec le plus profond regret, à passer sous une domination protestante dont ils connaissent, par expérience, les tendances oppressives.

Le patriotisme des Limbourgeois n'est pas moins vif que leur attachement à la foi catholique. Ils ont scellé de leur sang l'œuvre de septembre, qu'ils ont contribué ensuite à consolider de leur or. Ils ont supporté sans murmures toutes les charges militaires de la révolution et ils fournissent encore aujourd'hui à notre armée une foule de jeunes et de braves soldats dont les familles détestent cordialement le régime hollandais. Qu'arriverait-il donc si une restauration s'opérait par la force? Il y aurait des réactions, des rixes, des poursuites qui troubleraient, à chaque instant, la tranquillité de ce pays. Or il ne peut entrer dans les vues de personne de voir s'accomplir un événement qui porterait le désordre dans une province aujourd'hui si paisible. Les intérêts de tous en seraient lésés. La sécurité publique serait compromise, et les personnes et les propriétés en recevraient de graves atteintes. C'est ce que comprennent très-bien les hollandais éclairés, qui ne se montrent guères disposés à accepter le cadeau de la conférence.

Les contributions imposées par la Belgique ont toujours été acquittées par le Limbourg sans que la moindre plainte se soit élevée contre leur perception. C'est que, malgré l'état de guerre où nous nous trouvons, elles n'ont jamais excédé les ressources de la population, qui cependant, sur certains points de la province, est loin d'être riche. Il n'en serait plus de même si le Limbourg rentrait sous la domination du roi Guillaume? En Hollande les impôts sont beaucoup plus élevés que chez nous. Les habitants en sont presque écrasés. Aussi s'en plaignent-ils amèrement. Redevenant hollandais, le Limbourg subirait la loi commune et serait surchargé, à son tour, de contributions de toute espèce, dont l'esprit fiscal des hollandais aggraverait encore le poids. Il est donc impossible qu'il puisse être indifférent au sort que lui réserve la conférence.

Mais ses ressources augmenteraient-elles par une réunion à la Hollande?

Loin de là. La partie cédée par le traité des vingt-quatre articles est un pays essentiellement agricole. Le commerce des grains et des bestiaux est le seul auquel on puisse se livrer et sur lequel se fonde sa prospérité. Eh bien, ce commerce serait complètement anéanti si la restauration s'effectuait. En Hollande, l'entrée des grains est à peu près libre. Comment le Limbourg pourrait-il donc soutenir la concurrence contre le pays de Juliers? Le Limbourg est en général un pays de petite culture, tandis que dans le pays de Juliers on ne trouve que de vastes exploitations agricoles. Celles-ci peuvent livrer leurs produits à un prix beaucoup plus bas que ne pourront jamais le faire les exploitants même des parties les plus fertiles du Limbourg. La lutte serait donc trop inégale, et si elle s'organisait, elle cesserait bientôt. Le principal débouché de cette province, c'est la Belgique, telle qu'elle est aujourd'hui constituée. En la perdant, elle perdrait tout, et par conséquent serait ruinée, d'ici à peu de temps. Ceci est clair pour tout le monde.

Ce que nous disons des grains s'applique également au bétail. Les éleveurs de bestiaux, dans le Limbourg, seraient obligés également de renoncer à un trafic qui les enrichit aujourd'hui. Jamais ils ne pourraient se flatter de vendre leur bétail sur les marchés hollandais. La raison en est simple. Les bestiaux, chez nos voisins, sont meilleurs que les nôtres, à cause de la qualité supérieure des pâturages. Le prix en est aussi moins élevé. Il en résulte encore que cette partie importante du commerce du Limbourg serait entièrement paralysée.

Tous les habitants de cette province, sans exception, sont d'accord sur ce point. Les orangistes comme les patriotes; les protestants comme les catholiques. Et l'on prétend qu'il existe chez eux une grande indifférence au sujet de l'exécution du traité du 15 novembre! Cela ne se comprend pas. Ils verraient donc, sans s'inquiéter, sans se plaindre, approcher leur ruine, et ils seraient disposés à tendre la main à une puissance qui leur a toujours fait du mal, et qui leur apporterait la misère, pour gage d'une nouvelle alliance! Ceci est par trop absurde.

Le correspondant du *Handelsblad* ne connaît certainement pas le Limbourg, et s'il le connaît, il faut croire qu'il a voulu induire le public en erreur, en se faisant sur les considérations que nous venons d'émettre et qui doivent, d'un côté engager la Hollande à se désister de ses prétentions sur le Limbourg, et, d'un autre côté, raffermir la Belgique dans la résolution qu'elle a prise de défendre énergiquement ses droits sur cette partie de son territoire.

Voici les principaux objets mis à l'ordre du jour de la séance du conseil communal de mercredi prochain, 10 du courant, à 5 heures du soir :

Propositions de la commission d'instruction publique tendantes à ce que : 1° pour les élèves qui suivent les langues modernes, il y ait faculté de fréquenter la classe d'allemand ou d'anglais; 2° les admissions gratuites au collège soient accordées pour un an seulement.

Plan de rectification de la rue du Vert-Bois et modifications au plan de la place St.-Jacques.

Plan de rectification de la rue Chapelle des Cleres.

Rapport de la commission des travaux publics sur la proposition de paver la rue Mouton jusqu'à la dernière maison.

Proposition du collège de convoquer extraordinairement les électeurs pour procéder au remplacement de MM. Closset, Jamme et Lefebvre en qualité de conseillers communaux.

Cahier des charges pour la vente de parcelles de terrains communaux.

Rapport de la commission des taxes sur trois procès-verbaux de contravention dressés à charge de la veuve Malpas et des sieurs Streel et Vanlangelaeken.

Nomination de deux secondsans de 3^e classe à l'école préparatoire industrielle.

CANDIDATS.

MM. Kinet, secondant à l'école de l'Est.
Mathieu Maghin, id. du Sud.
Colson, id. de l'Ouest.
Henri Leclercq, id. de l'Est.

Nomination de la sous-maitresse et des deux secondantes de l'école du soir pour les filles.

CANDIDATS.

M^{lles} Aimée Thiriart, Marie Lovinfosse, Elisabeth Listray, Marie Putzeys, Françoise Dupont, Joséphine Eloy, Jeannette Leroy, Félicité Guillemain, Eugénie Reynauld, Emilie Putzeys, Marie L. A. Vincent, Catherine Chavagne, Cécile Haudry, C. Schwols.

Rapport de la commission de comptabilité sur les observations de la députation au sujet de l'acquisition du terrain des Clarisses.

Nomination de deux surnuméraires et de cinq commis de 3^e classe.

Le gouverneur de la province de Liège, vient d'adresser la circulaire suivante, aux Collèges des Bourgmestre et Échevins :

Aux termes de l'article 55 de la loi du 50 mars 1856, les conseils communaux doivent être renouvelés par moitié, tous les trois ans. Il s'ensuit qu'il devra être procédé en 1859 au renouvellement de la 1^{re} moitié sortante des conseils nommés en 1856, sauf aux élus à n'entrer en fonctions, suivant l'art. 60 de la dite loi, que le 1^{er} janvier 1860.

Ce renouvellement aura lieu le dernier mardi d'octobre de la dite année 1859, à dix heures du matin, conformément à l'art. 20 de la loi; mais au préalable, il doit être procédé à un tirage au sort pour connaître la 1^{re} moitié sortante, et cette opération, suivant l'article 54 précité a dû avoir lieu dans la séance prescrite à l'article 70, c'est-à-dire dans la séance publique où vous avez fait, cette année, avant que le conseil s'occupe du budget de 1859, votre rapport sur l'administration et la situation des affaires de la commune.

Je vous prie, Messieurs, de me faire connaître *ou de suite*, par la voie ordinaire, s'il a réellement été procédé, dans vos communes respectives, au tirage dont il s'agit. Dans l'affirmative, vous voudrez bien m'adresser une copie du procès-verbal de la séance. Dans la négative, vous devrez y faire procéder immédiatement, en séance publique du conseil.

Je crois inutile du reste, de vous rappeler qu'aux termes de l'article 54 de la loi, les échevins doivent appartenir par moitié à la 1^{re} série sortante, mais que le bourgmestre en doit sortir qu'avec la dernière série.

POLICE DES CABARETS. La députation permanente du conseil provincial vient d'adresser aux Collèges des Bourgmestre et Échevins, la circulaire suivante :

Messieurs, le conseil provincial, dans sa dernière session, nous a chargés de recommander aux autorités locales de tenir la main à l'exécution des réglemens sur la police des cabarets, et d'engager les communes qui n'en possèdent pas à en porter sur cette matière.

Cet objet intéresse vivement l'ordre public; il mérite dès lors de fixer toute votre attention. On a vu souvent, en effet, la fréquentation des cabarets, au lieu d'être un délassement, devenir une occasion d'abrutissement et de rixes. C'est à l'autorité locale à prévenir les abus qui peuvent en résulter. Nous comptons donc, Messieurs, que vous vous empresserez de remplir le vœu du conseil provincial et que vous saurez maintenir et assurer la tranquillité publique par des réglemens sages et modérés.

CHEMIN DE FER.

Le MONITEUR publie le mouvement des voyageurs et le montant des recettes sur le chemin de fer pendant le mois expiré. En publiant, dit-il, les états du mois d'août, nous avons dit que ce mois était le plus remarquable; le mois de septembre a surpassé le mois d'août, quant aux recettes, mais il ne l'a pas atteint sous le rapport du nombre des voyageurs. La recette du mois d'août a été de 409,679 fr., celle du mois de septembre de 452,757 fr.; il y a eu en août 509,529 voyageurs, en septembre 287,009.

Voici le nombre des voyageurs inscrits à chaque station. Bruxelles, 57,125; Anvers, 55,152; Gand, 29,441; Malines, 45,148; Louvain, 22,862; Tirlemont, 12,002; Termonde, 11,125; Vilvorde, 8,174; Wetteren, 8,551; Waromme, 6,625; Ans, 15,809; Aeltre, 4,254; Bruges, 15,519; Ostende, 12,892.

Le transport des marchandises n'a produit que 7,154 fr., dont à Bruxelles, 2,672; Anvers, 2,211; Gand, 1,545; Malines, 44; Louvain, 654; Tirlemont, 210.

Le transport des marchandises est aussi fort loin d'être organisé comme il devrait l'être. Il n'y a aujourd'hui que 24 waggons propres au transport des marchandises : de ces 24, 10 portent sur les différentes sections exploitées les objets indispensables à l'entretien; 6 sont affectés personnellement aux marchandises des diligences; 4 sont en réparation; il en reste donc 4 pour les besoins éventuels du commerce.

On écrit de Cologne, le 4 octobre :

En ce moment, les travaux se poursuivent, avec activité sur les quatre sections du chemin de fer d'ici à la frontière belge. Jusqu'ici la section d'Aix-la-Chapelle à la frontière avait été laissée intacte, parce que l'on avait dû s'entendre préalablement sur le point de jonction des deux routes avec le gouvernement belge. Mais la convention y relative, arrêtée en premier lieu par les ingénieurs nommés à cet effet par les deux gouvernements, ayant été récemment approuvée de part et d'autre, les travaux ont commencé aussi sur cette quatrième section, par le tunnel dans la forêt près d'Aix-la-Chapelle.

On a fait, comme de raison, les plus grands efforts là où les ouvrages d'art offrent de plus grands obstacles, et l'on remarque avec plaisir les progrès journaliers de ces travaux difficiles.

Encore quelques semaines, et les galeries des deux tunnels de Königsdorf et de Nirm seront achevées dans toute leur longueur; on pourra alors les traverser à pied, et de manière à y commencer les ouvrages de maçonnerie plusieurs milliers d'ouvriers y sont occupés journellement.

En même temps les travaux de terrassement se poursuivent avec non moins d'activité, à la station de Cologne, à Mungersdorf, au Kransberg, à Horrey, dans la forêt de Probstel près d'Aix-la-Chapelle, et dans l'Ichenberg, près d'Eschweiler. Il en est de même pour la construction des ponts; celui qui passe l'Erft est le plus important. Enfin les travaux de maçonnerie entre la terre rouge et Nirm, ceux près de Mungersdorf et au Kransberg, près de Duren, n'avancent pas moins.

On vient également de mettre la main à la construction colossale des grandes arcades qui traversent la vallée de Wurm, près d'Aix-la-Chapelle, et sur lesquelles le chemin de fer doit passer.

On ne peut que donner des éloges au zèle et à l'activité que la direction a déployés jusqu'à présent; plus de 5000 ouvriers sont occupés à ces travaux, et l'on en engage encore des nouveaux tous les jours.

Si des accidens imprévus ne viennent y mettre obstacle, nous pouvons espérer que cette voie, d'un intérêt si grand pour notre pays, sera encore achevée encore plus tôt qu'on ne l'avait pensé. (Indépend.)

THÉÂTRE. — La Joive avait amené dimanche une assemblée assez nombreuse à notre théâtre. Quoique cette pièce fût sans débuts, on comprend aisément qu'elle avait, pour nos nouveaux pensionnaires, la valeur morale d'une seconde ou d'une troisième épreuve, et que notre public ne pouvait assister sans prononcer le jugement qu'il est toujours en droit de porter.

Élions-nous de le dire, cette représentation a fourni à notre premier ténor l'occasion d'un succès; il a triomphé de l'impassibilité d'un public qui, au jour solennel des débuts, ne se rend plus au théâtre pour sentir mais pour juger. Dans son grand air du 4^e acte, Eléazar a arraché à trois reprises différentes les applaudissemens de la salle qui n'a plus été maîtresse de se contenir. Mais aussi avouons que jamais cet air suave « Rachel quand du seigneur » n'a été dit sur notre scène avec plus d'expression, avec des accents plus pénétrés et plus purs. Jusqu'à ce moment décisif le public n'avait pu apprécier les cordés touchantes que possédait la voix de M. Terra, parce que l'usage en était proscrit par la nature même des sentimens haineux et vindictifs du vieil Eléazar : la mort prochaine de sa fille peut seule émouvoir le cœur du juif.

Les différens ténors que nous avons possédés ont presque toujours échoué dans ce morceau capital; épuisé par des efforts antérieurs, l'organe n'avait plus assez de pureté pour interpréter dignement la belle inspiration de M. Halevy. M. Terra a été plus heureux; habile dans l'art de se ménager, il est arrivé à sa cavatine encore maître de ses moyens, et l'abandon *mezza voce*, il a fait entendre au milieu du plus profond silence, une voix pleine de douceur, dont les registres harmonieusement mariés arrivaient aux notes les plus aigues du fausset toujours liées et sans trahir l'effort du chanteur. A l'allégo Eléazar donna peu à peu plus de force à son chant et en terminant le final il lança avec hardiesse sur ces mots « Pardonne quand il donne la couronne du martyr » un *si aigu* de poitrine et parfaitement caractérisé. — Mr. Terra avait gagné son procès.

Si nous considérons M. Terra comme comédien nous avouerons avoir vu sur notre scène des artistes qui imprimaient plus de mouvement au rôle d'Eléazar, qui manifestaient avec plus d'énergie extérieure sa haine contre les chrétiens, et le désir de vengeance qui le brûle. M. Terra a conçu ce rôle d'une manière plus concentrée et peut-être plus vraie; le juif alors même qu'il est caché dans sa demeure, à l'abri de tous les regards profanes et ennemis, ne se livre pas encore à l'expression complètement libre des sentimens qui l'animent; il reste craintif, il semble toujours qu'il appartient à une race opprimée et qu'il ne l'oublie pas. Même au 4^{me} acte lorsqu'il écoute avec une joie cruelle la prière de Brogni qu'il vient d'éclairer à demi sur le sort de sa fille, lorsque le cardinal se jette à ses pieds, Eléazar ne repousse pas avec mépris la main d'un juif qui tantôt prononcera sa mort, il en reçoit l'empreinte sur la sienne, mais au contact il frémit avec dégoût; et le geste si vrai de M. Terra montrait assez que le juif ne voyait point le père qui était à ses pieds, qu'il n'y voyait que le chrétien, l'ennemi dont les larmes n'obtiendraient pour toute réponse que de sardoniques ricaneemens.

Certes, lorsque nous sommes appelés à distribuer l'éloge ou le blâme sur les artistes de notre scène, nous tâchons de ne pas oublier que nous sommes à Liège. Mais nous devons déclarer que M. Sansse, eût-il obtenu, pour ouvrir notre théâtre, les conditions avantageuses qu'il espérait, M. Terra n'en serait pas moins demeuré une bonne acquisition pour notre troupe.

Liège, le 8 octobre 1858.

A Monsieur le Rédacteur du POLITIQUE.

Monsieur le rédacteur,

J'ai lu avec la plus vive surprise, dans votre numéro de samedi, un article qui me concerne, bien que vous n'indiquiez pas mon nom, et que je ne sois désigné que par la qualification d'individu. Je vous prie d'insérer ma réponse. Il est faux que j'aie arraché à qui que ce soit, ni détruit un seul billet soit souscrit par moi, soit souscrit par d'autres. Ce n'est là qu'une infâme calomnie, dont les tribunaux auront bientôt à apprécier le mérite.

Je me flatte de démontrer publiquement à la justice que l'imputation qui m'est faite, n'a d'autre but que la méchanceté, si, toutefois, il n'en existe pas d'autre caché, et j'espère que le calomniateur ne recevra que la peine qui est réservée à ses pareils.

Je pourrais, monsieur le rédacteur, entrer dans d'autres explications, mais je ne crois pas que ce soit le moment, ne voulant pas anticiper sur la marche de la justice; seulement, je vous ferai observer que vous avez eu tort de donner comme positif un fait qu'encore une fois je maintiens être de la dernière fausseté, et à l'égard duquel je provoque toute investigation, parce que je suis certain que la vérité apparaîtra au grand jour.

Je me plais à croire, monsieur le rédacteur, que vous saurez apprécier la position d'un homme négociant, chef de famille, et que ma réponse sera immédiatement rendue publique.

Agréé, monsieur, mes salutations.

L. RASKIN-CHULET.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui Mardi 9 octobre, M. ET M^e PINCHON, vaudeville. — L'ÉTUDIANT ET LA GRANDE DAME, vaudeville. — Le 1^{er} acte de la DAME BLANCHE; opéra.

ANNONCES.

De BONS AJUSTEURS peuvent se présenter au N^o 74-922, Outre-Meuse. 1421

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.

On demande UNE FORTE FILLE, sachant faire un peu de cuisine, et munie de bons certificats. S'adresser au bureau de cette feuille; où l'on dira pour qui c'est.

On désire avoir un SOUS-ABONNEMENT au POLITIQUE depuis le centre de la ville jusqu'à Herstal. S'adresser à notre bureau.

JEUDI 11 OCTOBRE 1858, à 2 heures de relevée,
IL SERA VENDU

par le ministère du notaire BIAR, et par devant M. Ophoven, juge-de-peace des cantons Nord et Est de la ville de Liège, en son bureau-rue Neuve derrière le Palais.

UNE MAISON A DEUX ÉTAGES,

restaurée à neuf, située en la même rue, portant le N° 431 et propre à un négociant ou à un rentier.

S'adresser pour connaître le cahier des charges au bureau de M. le juge-de-peace et en l'étude du notaire BIAR susdit. On peut voir la maison tous les jours depuis 9 heures du matin jusqu'à midi. 1321

Le JEUDI 18 OCTOBRE courant, à 9 heures du matin, M^e DUSART, notaire à Liège, VENDRA aux enchères, en la demeure du sieur Louis ROPPE, cabaretier, demeurant à Fexhe-le-Haut-Clocher, près de la station du chemin de fer, les

IMMEUBLES

DONT LA DÉSIGNATION SUIT, SAVOIR :

- 1er. lot. — Une PIÈCE DE TERRE, contenant 10 verges grandes, située à Crisnée, en lieu dit Wairexhe.
- 2me. lot. — Une AUTRE mesurant un bonnier, située en la même commune, en lieu dit à la vieille chaussée.
- 3me. lot. — Une AUTRE de cinq verges grandes, audit Crisnée, en lieu dit à la voie de Lowaige. Ces trois pièces de terre sont exploitées par Nicolas Denonrange.
- 4me. lot. — Une PIÈCE DE TERRE de 9 verges grandes, située à Horion-Hozémont, en lieu dit aux Hayes à Coreux, près devignes exploitée par Martin Neuville.
- 4me. lot. — Une MAISON, située en la commune d'Awans, vis-à-vis le flot d'Elva, avec 5 verges grandes de jardin et prairie.
- 6me. lot. — Une PIÈCE DE TERRE, même commune, en lieu dit voie des Stocks.
- 7me. lot. — Une AUTRE, même commune, en lieu dit Alle Grosse Saulx, contenant 4 verges grandes.
- 8me. lot. — Une AUTRE, même commune, en lieu dit au Moulin-à-Vent, contenant 6 verges grandes.
- 9me. lot. — Une AUTRE, même commune, à la voie de Xhendremaël, contenant une verge grande.
- 10me. lot. — Une AUTRE PIÈCE DE TERRE, même commune d'Awans, et lieu dit Fond Dessarts, contenant 5 verges grandes. Les pièces composant les six derniers lots sont détenues par Gérard Vallée, d'Awans.
- 11me. lot. — Une PIÈCE DE TERRE, située à Freloux, en lieu dit Qua, contenant 15 verges grandes, exploitée par Lardinois.
- 12me. lot. — Une PIÈCE DE TERRE de 13 verges grandes, située à Fozz, près de l'Arbre à Fozz, détenue par Nicolas Rigo, dudit Fozz.
- 15me. lot. — Une PIÈCE DE TERRE de 3 verges grandes, située à Jeneffe, en lieu dit la voie du Soleil.
- 14me. lot. — Une AUTRE de 12 verges grandes, en la même commune, en lieu dit Thier de Noville.
- 15me. lot. — Une AUTRE de 15 verges grandes, même commune, en lieu dit au chemin de Remicourt. Les pièces composant ces trois derniers lots sont détenues par Gérard Bronkart, de Noville.
- 16me. lot. — Une PIÈCE DE TERRE, contenant 12 verges grandes, située en la commune de Voroux-Goreux, traversée par le sentier de Fozz à Voroux, détenue par Tilman Lardinois, à l'Arbre à Fozz.
- 17me. lot. — Une PIÈCE DE TERRE, contenant 5 verges grandes, située à Villers-l'Évêque, en lieu dit Roua d'Odeur, exploitée par Hubert Lardinois, dudit lieu.
- 18me. lot. — Une AUTRE de un bonnier 4 verges grandes, même commune, en lieu dit Dessus les Marnières, exploitée par Pierre Petry, dudit lieu.
- 19me. lot. — Une AUTRE de cinq verges grandes, même commune, située en lieu dit section de Hollande, affermée à Guillaume et Lambert Dechamps, de Villers-l'Évêque.
- 20me. lot. — Une PIÈCE DE TERRE, contenant 14 verges grandes, située à Othée, en lieu dit devant la Savatte, détenue par Petry.
- 21me. lot. — Une PIÈCE DE TERRE, contenant 7 verges grandes, située à Voroux-Liers, détenue par Henri Freson, arpenteur.
- 22me. lot. — Une AUTRE de neuf verges grandes, située en la même commune, en lieu dit au Petit Tricot, détenue par ledit Freson.
- 23me. lot. — Une PRAIRIE, contenant 8 verges grandes, située à Kemexhe, exploitée par Thomas Paques, dudit lieu.
- 24me. lot. — Une AUTRE PRAIRIE de 19 verges grandes, même commune, en lieu dit Ruelle dessous le Pont, détenue par Jean Grégoire, de Kemexhe.
- 25me. lot. — Une PIÈCE DE TERRE, contenant 1 bonnier 2 verges grandes, même commune, sur les terres de Villers, exploitée par la V^e Leduc, de Kemexhe.
- 26me. lot. — Une AUTRE, contenant 1 bonnier 4 verges grandes, même commune, en lieu dit en Russon Champs, détenue par Debouche.
- 27me. et dernier lot. — Une PIÈCE DE TERRE de 16 verges grandes, même commune, à la vieille voie de Liège, exploitée par la V^e Leduc, dudit Kemexhe. S'adresser audit notaire DUSART. 1419

PASTILLES DE VICHY.

2 F. LA BOITE ET 1 F. LA DEMI BOITE.

Ces Pastilles timbrées du mot Vichy ne se vendent qu'en boîtes portant la signature des fermiers et le cachet de l'établissement thermal de Vichy. Elles excitent l'appétit, facilitent la digestion et neutralisent les aigreurs de l'estomac, leur efficacité est aussi reconnue contre la pierre et la gravelle. (Voir l'instruction sur chaque boîte), chez MM. les pharmaciens suivants : Vancampen, rue Kipdorp, à Anvers; Vanhinsberg, à Bruxelles; Lebonite, rue du Pont-d'Avroy, à Liège; Smout, à Malines; Van Peteghem, à Alost; Bequevort, à Nivelles; Deschamps, à Bruges; Beeskawe, à Ypres; Decknuys, à Gand; Dastat-Massart, à Mons; Themont-Vath, Bossus, à Tournay; Bastin, à Huy; Léopold Etienne, à Verviers; Louys, à Namur; Evrard, à Dinant; Hiers-Reynaert, à Courtray; Obozinski, à Louvain.

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

DEMANDE

EN EXTENSION DE CONCESSION DE MINES

DE HOUILLE,

GISANTES

SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE

DE
48 hectares,

DÉPENDANS DES COMMUNES

DE RAMET ET SERAING.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, les 8 mai et 28 septembre 1858, sous le n° 1801 du répertoire particulier, le sieur Pierre-Joseph Francoite, agissant pour les concessionnaires du charbonnage d'Yvoz, à Ramet, ont formé une demande en extension de concession de mines de houille gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de quarante-huit hectares, dépendans des communes de Ramet et Seraing et dont la délimitation a été indiquée ainsi qu'il suit :

AU NORD-OUEST,

en partant de la grande route de Liège à Givet au débouché d'un petit chemin qui se dirige à l'Ouest dudit chemin et à quatre cent vingt mètres plus au Nord que les arbres de St-Hubert point A, de ce point suivant ladite grande route dans la même direction jusqu'à la rencontre d'une ligne droite tirée de la maison Pierre Delruelle premier point de limite de la concession sur la limite Nord du bois du Val St-Lambert point B; de ce point suivant ladite ligne droite longue de dix-huit cent treize mètres formant avec le Nord magnétique un angle vers Sud-Est de 74 1/2 degrés se terminant à la limite du bois ci-dessus point G.

AU NORD-EST,

de ce point par une 2^e ligne droite longue de deux cent soixante seize mètres formant avec la première un angle vers Sud-Ouest de 84 5/4 degrés, en suivant la limite du bois ci-dessus jusqu'au point D.

AU SUD-EST,

de ce point par une troisième ligne droite longue de deux mille mètres formant avec la 2^e un angle de 86 5/4 degrés vers Ouest et se terminant au point de départ A. Le pétitionnaire offre aux propriétaires fonciers telle indemnité qu'il plaira au gouvernement de déterminer dans les limites de la loi.

LA DEPUTATION PERMANENTE

DU

CONSEIL PROVINCIAL

DE LIÈGE.

EN EXÉCUTION DES LOIS DES 21 AVRIL 1810
ET 2 MAI 1857,

ARRÊTE :

1^o Les collèges des bourgmestres et échevins de Liège, Seraing, Ramet, Hodimont et Ben-Ahin, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche, à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2^o Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4^e mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3^o Immédiatement après l'expiration du quatrième mois les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province et expédié aux collèges prédésignés.

En séance à Liège, le 2 octobre 1858.

Présens : MM. B^{on} Vandensteen, gouverneur-président, Delfosse, Seronx, Lhoneux, Gonvy, Lekeu et Warzée, greffier.

Pour expédition conforme,
Le greffier de la province de Liège,
F. N. J. WARZÉE.

PAR EXPLOIT de l'huissier DEGUELDRE, en date du six octobre 1800 trente-huit, enregistré, Marie STEINS, sans profession, épouse de Jean-Pierre BECK, ci-devant marchand ébéniste, maintenant sans profession, domiciliés à Liège, a formé sa demande en séparation de biens contre son dit époux, et a constitué M^e Gerard-Renier BERTRAND, ayoué, demeurant en la même ville, à l'effet d'occuper pour elle sur ladite demande.

Pour extrait conforme : BERTRAND.

PROVINCE DE LIÈGE.

CONSTRUCTION D'UNE ROUTE DEPUIS AYWAILLE JUSQUE PRÈS DE LOUVEIGNEZ.

AVIS. — Mardi, 16 octobre 1858, à 11 heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé, par devant M. le Gouverneur de cette province ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, et sous approbation de l'autorité supérieure, à l'adjudication des travaux à faire pour la construction d'une route depuis Aywailles jusqu'à la route de 1^{re} classe N° 4 de Bruxelles à la frontière prussienne vers Malmédy, près de Louveigne.

L'adjudication aura lieu par soumissions cachetées de la manière indiquée à l'article 47 du devis des travaux, lequel devis est déposé à l'hôtel du Gouvernement à Liège, dans les bureaux de M. l'ingénieur-en-Chief des ponts et chaussées et dans ceux des Commissaires d'arrondissement de la province.

Liège, le 28 septembre 1858.

Le gouverneur, baron VANDENSTEEN.

1 fr. 25 c^o **DICTIONNAIRE** relié, 1 r. 75

USUE ET PORTATIF

DE LA LANGUE FRANÇAISE,

CONTENANT D'APRÈS L'ACADÉMIE

La définition et l'orthographe de 300.000 mots, les principes et les difficultés du langage; publié par la Société Nationale, à Paris. SE TROUVE AU BUREAU DU POLITIQUE.

BOURSES.

LONDRES, LE 5 OCTOBRE.

| | | | |
|----------------------------|--------|-------------------|--------|
| 5 ^o consolidés. | 94 | différées | 7 5/8 |
| BELGE. 1852, c. . . | — | Passives | 4 1/4 |
| HOL. Dette active. | 55 5/4 | RUSSE. | — |
| PORTUG. 5 p. c. . . | 54 1/4 | BRESIL. | 79 5/4 |
| Id. 3 p. c. | 22 | MEXICAINS 6 p. c. | 25 |
| Esp. Emp. 1854. | 18 5/8 | | |

AMSTERDAM, LE 6 OCTOBRE.

| | | | |
|---------------------|----------|---------------------|---------|
| HOLL. Dette activ. | 101 7/8 | Certific. à Amster. | — |
| Dito 2 1/2. | 35 15/16 | POLOGNE. L. H. 500 | — |
| Différée. | — | Prus. L. de Rd. 50 | — |
| Billet de change. | 24 3/16 | ESPAGNE. E. Ard. | 17 9/16 |
| Obl. synd. d'am | 95 7/8 | Dito grd. | — |
| Id. 5 1/2. | 80 | Dette diff. 1850. | — |
| S. de C. des P.-B. | 172 5/4 | anc. | — |
| Id. nouvelle. | — | passive. | 5 5/8 |
| RUSSE. Hope et Co | 105 5/4 | AUTR. Métall. 5. | 103 7/8 |
| Id. 1829, 5. | — | BRES. Obl. à Lond. | 80 1/4 |
| Inscr. au gr. livre | 69 5/16 | | |

ANVERS, LE 8 OCTOBRE.

| | | | |
|----------------------|---------|-----------------------|---------|
| ANVERS. Det. act. | 105 5/4 | A PRUSSE. Em. à Berl. | 117 1/4 |
| Det. diff. | 50 | NAPLES. Cert. Fal. | 95 1/2 |
| Empr. de 48 mill. | 102 | ET. ROM. Lev. 1852. | 101 1/4 |
| Id. de 30 mill. | 91 5/4 | A Cert. à A. 1854. | — |
| HOLL. Dette activ. | — | | |
| Renterembours. | — | | |
| AUTRICHE. Métall. | 107 | | |
| Lots de fl. 100. . . | — | | |
| Id. 250. | 456 | | |
| Id. 500. | — | | |
| POLON. Lots fl. 500. | — | | |
| Id. fl. 500. | 158 | | |
| BRES. Em. L. 1854. | 80 1/2 | | |
| ESPAGNE. Ardoin. | 17 5/8 | | |
| Dette passiv. 1854. | — | | |
| Différée. | 5 5/4 | | |
| DANEMARC. E. Not. | — | | |
| Dito à L. | 75 1/2 | | |

BRUXELLES, LE 8 OCTOBRE.

| | | | |
|---------------------------|------------|-----------------------|------------|
| Dette active 2 1/2 | 54 5/4 | A Brasseries. | — |
| Emp. Rothschild. | 102 | Tapis. | — |
| Fin courant. | — | Fer d'Ougrée. | — |
| Empr. de 30 mill. | 91 5/4 | Mutualité. | 116 1/4 et |
| Id. de 37 mill. | 75 1/2 | S. C. Bruges. | — |
| Empr. de 1852 (4). | — | Monceaux. | 99 3/4 |
| Act. de la Soc. G. | 827 | Act. Réunies. | — |
| Empr. de Paris. | 1750 | Bornage. | — |
| S. de Comm. de c. | 150 1/2 et | Houyoux. | — |
| B. de Belgique. | — | Papeterie. | — |
| C. de S. et Oise. | 115 | Lits de Fer. | — |
| Hauts-Fourneaux. | — | Luxembourgeoise | — |
| Banque Foncière. | 101 | Civile. | — |
| Idem. | — | Herve. | — |
| Fleuu. | 190 | Ch. de Fer de Col. | 900 |
| Hornu. | — | Ch. de B. M. et B. | — |
| Selessin. | 145 | Asphalt. | — |
| Soc. Nationale. | 126 | Holl. Dette active. | 55 5/4 |
| Levant du Fleuu. | 160 | Losrenten inscrit. | 100 |
| Ougrée. | — | Autriche. Métalliq. | 106 5/4 |
| Sars-Longscham. | 190 | Naples. C. Falcon. | — |
| Chemin de Fer. | — | Espagne. Ardoin. | 17 5/8 |
| Yennes. | — | Fin courant. | — |
| St-Léonard. | — | Prime un mois. | — |
| Chatelineau. | 125 | Différée de 1850. | — |
| Verreries. | — | Idem de 1855. | — |
| Betteraves. | — | Passives. | — |
| Verreries de Charl. | — | Bresil. E. de Roth. | 80 1/2 |
| L'Espérance. | — | Rome. E. de 1854. | 101 1/4 |

VIENNE, LE 1er OCTOBRE.

Métalliques 5 p. c., 107 1/2 — Actions de la Banque, 1400 1/2.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 8 OCTOBRE 1858.

| | |
|---------------------------|------------|
| Froment, l'hectolitre. | Fr. 25 84. |
| Froment nouveau | 22 05. |
| Seigle, idem. | 16 15. |
| Idem nouveau | 15 45. |

Imprimerie de J.-B. Nesselr, rue du Pot-d'Or, N° 622, à Liège.